



DOSSIER D'INSCRIPTION

– Marché de Noël –
SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019

Ce dossier d'inscription est à retourner avant le **VENDREDI 06 DÉCEMBRE** dûment complété et accompagné des éléments indiqués dans la fiche « Pièces à fournir » à :

SMAAC Saint Médard Association Artisans et Commerçants

- 1^{er} Rue Alfred de Vigny, 33160 Saint-Médard-en-Jalles

ou

- Par mail : smaacstmedard@gmail.com

Contact

Nathalie MAURAND 06 98 13 09 01

Aurore MAZERES 06 74 39 02 76

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

N° de registre commercial :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone.....

E-mail :

A. Condition de participation

Sur ce marché, seront autorisés à exposer, les professionnels et les amateurs dont l'activité est en rapport avec le ou les secteur(s) d'activité(s) suivant(s) :

- ✓ Artisanat
- ✓ Gastronomie
- ✓ Articles ayant un rapport avec Noël / Associations
- ✓ Librairie

Activité et détail des articles commercialisés :

.....
.....
.....
.....

A. Tarif des emplacements

Le tarif appliqué est le suivant : 20€ le mètre linéaire pour moins de 4m -
30€ au delà limité à 6m

Nombre de mètres linéaires souhaités : m

TOTAL : €

B. Non-respect du règlement intérieur

En cas de non-respect du règlement intérieur, la SMAAC peut refuser ou mettre fin à l'inscription de l'exposant, sans préavis ni indemnité, ni restitution des règlements.

Tout différend entre les parties qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, sera porté devant les tribunaux compétents.

J'ai lu et accepté les conditions stipulées dans le règlement intérieur.

A Le Signature de l'exposant :

CADRE RÉSERVÉ À LA SMAAC

VISA

Inscription validée le

Inscription refusée le

Motif :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MANIFESTATION

***Un exemplaire de ce règlement est remis ou expédié à chaque exposant.
Nul ne peut en ignorer les termes.***

Article 1 : Admission

Seuls les exposants inscrits et acceptés ont le droit d'exposer lors de la manifestation
Les exposants doivent avoir signé un dossier d'inscription pour participer au marché.
Tous les stands alimentaires doivent répondre aux normes en vigueur, de qualité, de présentation, de respect de la chaîne du froid et de la légalité de la vente au détail (à charge de l'exposant).

Sont acceptés les artisans créateurs, les producteurs ainsi que leurs représentants directs et commerçants et associations de la ville.

Les revendeurs ne seront pas acceptés et l'association se réserve le droit de refuser l'inscription d'un artisan, d'un créateur ou d'un producteur dont l'activité est déjà représentée sur le marché.

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de vol et/ou détérioration des biens de l'exposant.

Article 2 : Exposition

L'électricité pourra être fournie aux exposants qui en auront fait la demande.

Une attention toute particulière devra être apportée au stand d'exposition. Tout stand négligé utilisant des tissus dégradés, des cartons non décorés ou tout autre matériau totalement inadapté et inesthétique, sera refusé.

L'association demande à l'exposant de participer à la mise en valeur du thème de Noël en décorant son stand en fonction.

Le métrage du stand sera contrôlé et pourra être limité.

L'affichage des prix est obligatoire.

Les produits présentés doivent impérativement correspondre aux produits acceptés.

Toute modification doit être signalée et acceptée par l'association avant exposition.

Conformément à la législation, l'exposition de produits alimentaires périssables doit strictement respecter la chaîne du froid.

La législation sur la vente au détail doit être strictement respectée.

Les ventes « à la criée » et le racolage dans les allées sont interdits.

Toute dégradation des lieux d'exposition est interdite (tag, clous, ...). Des poursuites seront engagées contre les contrevenants.

Article 3 : Inscription

L'exposant s'engage à verser le montant total de son règlement au moment de son inscription et de sa réservation.

Toute inscription acceptée est considérée comme définitive tant qu'elle n'a pas été annulée par l'exposant ET par l'association.

Une annulation n'est prise en compte que si elle intervient 15 jours avant la date de la manifestation.

Toute inscription annulée hors délai est due en totalité. Le règlement sera encaissé (cf. article 4).

Article 4 : Participation financière

Les chèques de règlement (à l'ordre de la SMAAC) doivent impérativement parvenir en même temps que le dossier d'inscription dûment signé pour que l'inscription soit enregistrée. Toute foire commencée et interrompue par le responsable, pour quelque raison que ce soit est due dans son intégralité.

Article 5 : Déroulement du marché

Le marché se tiendra le samedi de 15h00 à 20h00

Les horaires d'arrivée pour déballage : le samedi à partir de 14h00

L'horaire de remballage : le samedi à partir de 20h00

Suivant l'importance du marché et/ou de la difficulté d'accès aux emplacements, un horaire différent pourra être instauré, il sera précisé le cas échéant.

Le responsable du marché accueillera les participants.

Le placement se fait sur plan en fonction des articles mis à la vente.

La SMAAC fera parvenir par mail à l'exposant le numéro d'emplacement, le plan du marché ainsi que le plan d'accès quelques jours avant la date de la manifestation.

Article 6 : Exclusion du marché

Tout exposant sera exclu du marché pour les motifs suivants :

- Articles en vente et non acceptés préalablement sur son stand
 - Mauvaise attitude (agressivité, ébriété) vis-à-vis du public, des autres exposants ou des responsables du marché
 - Non présentation des documents administratifs en cours de validité
 - Dégradation du lieu d'exposition
-

Pièces à fournir pour l'inscription

Le dossier d'inscription au marché médiéval doit se composer des pièces suivantes :

- ✓ Le dossier d'inscription complété et signé
- ✓ Des photos du stand ou des différents produits vendus
- ✓ Le chèque de règlement à l'ordre de **la SMAAC**
- ✓ La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- ✓ Pour les associations : les statuts de l'association
- ✓ Pour les professionnels : extrait K ou Kbis de-3mois /doc.registre des métiers/
document attestant de votre activité

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'une inscription.